

Metz, le 6 mai 2026

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Astride ERMAN
Tél : 03 87 34 33 27 – 06 71 51 60 28
E-mail : astride.erman@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire
1 avenue Henri II
57050 Le Ban-Saint-Martin

OBJET : Construction d'une résidence sociale – Commune Le Ban-Saint-Martin - Porter à connaissance
EU – Affichage en mairie

RÉF. : Dossier CASCADE n° 57-2026-00118

P.J. : le courrier de recevabilité du dossier de porter à connaissance
le dossier de porter à connaissance

Monsieur le Maire,

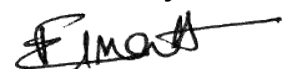
J'ai l'honneur de vous informer que le dossier de «porter à connaissance eaux usées» au titre de l'article R.181-46 du code de l'environnement déposé par HAGANIS pour le raccordement au réseau existant des eaux usées concernant la construction d'une résidence sociale sur votre commune, est recevable.

Le projet consiste à la création d'une résidence sociale de 48 logements et de 9 places de parking aériennes, pouvant accueillir environ 49 équivalents habitants soit 2,94 kg DBO₅/j supplémentaires raccordés à la station d'épuration de Metz.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie pendant la durée d'un mois minimum, du courrier ci-joint adressé à HAGANIS valant avis de recevabilité. A l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès-verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez en précisant les périodes d'affichage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la responsable de l'unité police de l'eau,
l'adjointe



Astride ERMAN